

21/5/21

Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Ministère de la Mer

Réunion statutaire OPA du 19 mai 2021

Déclaration préalable FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord, nous dénonçons l'envoi bien trop tardif (48h avant) des documents de travail afférents à cette réunion, pour permettre leur examen avec le temps nécessaire. Pourtant, la date de cette réunion était connue depuis la dernière réunion statutaire du 22 mars, leur réception au moins une semaine avant la réunion aurait été apprécié...mais peut-être attendiez-vous une information importante de dernière minute, telle que la reprise des recrutements des OPA, pour nous les envoyer ?

À propos de la réunion du 22 mars, où en est la transposition de la nouvelle grille aux textes de gestion des OPA, notamment ceux portant sur l'intégration des anciens OPA des Parcs dans les Collectivités ? Il me semble qu'il avait été convenu que nous devions vous donner notre avis sur la deuxième version ?

Lors de la première réunion sur le toilettage du Décret de 65, à savoir le 11 décembre 2020, FORCE OUVRIÈRE a dénoncé l'orientation de modification statutaire qui nous avait été alors proposée, basée sur la gestion des Contractuels et sans aucune garantie que le recrutement sous statut OPA serait autorisé. Nous avons alors exprimé clairement notre souhait d'orienter l'avenir des OPA sur une fonctionnarisation, faute de pouvoir recruter. Nous ne voulons pas dépenser du temps et de l'énergie sur un texte qui ne sera qu'un palliatif, en attendant leur extinction complète...mais il est vrai que vous n'étiez pas présent...

Vu les modifications que vous nous proposez aujourd'hui, la reprise des recrutements sera-t-elle possible ? La Fonction publique a-t-elle fermé définitivement la porte à une possible fonctionnarisation pour les OPA ?

Car les propositions que vous nous faites ne pourraient être examinées sérieusement que si vous nous annoncez que les recrutements d'OPA sont de nouveau possibles. Les OPA attendent surtout des garanties pour leur avenir statutaire et des revalorisations de salaire conséquentes, nous n'y trouvons ni l'un ni l'autre.

Vos propositions de « clarification de gestion » ne leur apportent rien, à part la facilitation de leur gestion pour les services RH. Nous constatons surtout combien une attention particulière a été portée sur les chapitres des entretiens professionnels annuels et sur la procédure des licenciements... ce qui n'est pas spécialement rassurant pour leur fin de vie, faute de recrutements.

De plus, votre proposition « d'extraire » du Décret de 65 les références aux différentes Primes qui composent le Régime indemnitaire des OPA, voir même la Prime d'ancienneté, laquelle pour nous, fait partie intégrante du salaire, nous semble dangereux et suspicieux pour les orientations que cela pourrait engendrer au cours de la suite des négociations, en vue d'une fonctionnarisation.

Avec un pied de grille toujours sous le SMIC, des perspectives de revalorisation de leur Régime Indemnitaire pour 2021 quasiment nulles, les OPA attendent autre chose pour les rassurer sur leur avenir. Un changement d'écriture du Décret de 65 sans revalorisation substantielle de salaire ni garanties statutaires pour l'avenir, ce n'est pas cela que les OPA attendent de ce rendez-vous.

COLLÈGE OPA